

Mères voilées à l'école : Macron a viré Marie-Danièle Campion, le courageux recteur d'académie de Lyon !!!!

écrit par Maxime | 18 août 2019



.
Il n'est un mystère pour personne que la formation politique LREM résulte d'un mariage de la carpe et du lapin, des éléments de tous horizons, guidés avant tout par le principe d'opportunisme (choper un poste grasement payé le plus vite possible) et une foi sans concession dans la connerie monumentale de la plupart des électeurs, prêts à voter pour le candidat le plus aimé du système mondialiste..
.

Ainsi, dans un même parti, un député confie son envie d'accélérer au feu quand un barbu en djellaba approche https://www.huffingtonpost.fr/2017/06/20/les-propos-polemiques-de-claire-opetit-nouvelle-deputee-en-mar_a_22491956/, tandis que le secrétaire d'Etat Schiappa s'offusque de l'interdiction du voile tout aussi islamique à l'école...

Le cas de Claire O'petit est certes pour le moins marginal au sein d'une formation politique dont les actes et les

déclarations manifestent globalement une faveur pour l'islam, même dit « radical », celui qui s'invite partout en toutes circonstances.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/05/21/la-gouape-schiappa-adore-le-voile-surtout-celui-des-accompagnatrices-scolaires/>

Plus subtilement, le recteur d'Académie de Lyon, par hypothèse proche du pouvoir en place, comme les préfets, le recteur étant nommé par le Président de la République en Conseil des Ministres, refusait d'intervenir dans un différend qui opposait deux mères à la direction d'une école publique qui leur avait interdit l'accès aux locaux de l'école tant qu'elles arboreraient leur signe islamique distinctif, le fameux voile...

En clair : Marie-Danièle Champion, chargée de l'académie de Lyon depuis 2012, allait-elle rester en place après avoir refusé de céder aux mères voilées ?

Bien malin celui qui aurait su le dire, tant LREM signifie vacuité, inconsistance, opportunisme, imprévisibilité, fadeur...

D'après le Code de l'éducation, le recteur représente le Ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ainsi que le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer (loi de 1984). Pour rester en place, il fallait donc à Mme Champion s'aligner sur la position de LREM à ce sujet...

Il semble que l'affaire des mères voilées de Meyzieu n'ait pas trouvé d'écho auprès des ministres et de Macron jusqu'au 23 juillet dernier, date à laquelle la cour administrative d'appel de Lyon a validé la décision du recteur de s'abstenir, donc de ne pas désavouer la direction de l'école Condorcet de Meyzieu. **Et le couperet tomba pour Mme Champion, qui perdit la tête de l'académie de Lyon, symboliquement décapitée par voie de mise à la retraite...**

En effet, dès le lendemain, cette personne a été invitée par décret de Macron à prendre sa retraite, en clair limogée et immédiatement remplacée..

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038813208&categorieLien=id>

Qu'on ne nous dise pas que c'est le fruit du hasard : Mme Champion a 66 ans ! Elle aurait donc pu être invitée à tailler ses rosiers et tricoter des gilets depuis belle lurette..

https://fr.wikipedia.org/wiki/Marie-Dani%C3%A8le_Campion

Dans le droit de la fonction publique, la mise à la retraite est assimilée à une sanction. Les recteurs étant nommés à la discrétion du Président de la République ne bénéficient cependant d'aucune protection statutaire, d'aucun droit à être protégé contre l'arbitraire en cas de limogeage.

Elle a donc finalement été virée par Macron pour avoir refusé d'imposer des Mounia voilées dans l'école publique...

JORF n°0171 du 25 juillet 2019

texte n° 114 **Décret du 24 juillet 2019 portant nomination du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon – M. DUGRIP (Olivier)**

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le [code de l'éducation](#) ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Article 1

M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, est nommé recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, en remplacement de Mme Marie-Danièle CAMPION,

admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 juillet 2019.

Emmanuel Macron

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Edouard Philippe

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Jean-Michel Blanquer

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Frédérique Vidal

.

Encore une preuve que Macron est encore plus islamophile que Hollande : cette rectrice était restée en place en Hollandouille, mais succombe en Macronie !

.

Seul réconfort, l'arrêt de la cour de Lyon doit être salué en ce qu'il donne toute sa portée à la liberté de conscience des petits élèves et la neutralité du service public. Les mères accompagnatrices de sortie ou activités sont assimilées aux enseignants, donc, comme eux, tenues à la neutralité, parce qu'elles font

figure d'autorité à l'égard des enfants. C'est la victoire du bon sens ! Mais trouvera-t-elle grâce devant le Conseil d'Etat amené à statuer en cassation ?

Selon cette décision, « le principe de laïcité de l'enseignement public, qui est un élément de la laïcité de l'Etat et de la neutralité de l'ensemble des services publics, impose que l'enseignement soit dispensé dans le respect, d'une part, de cette neutralité par les programmes et par les enseignants et, d'autre part, de la liberté de conscience des élèves. Ce même principe impose également que, quelle que soit la qualité en laquelle elles interviennent, les personnes qui, à l'intérieur des locaux scolaires, participent à des activités assimilables à celles des personnels enseignants, soient astreintes aux mêmes exigences de neutralité ».

Voir l'ensemble de la décision, très importante, ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038915805&fastReqId=276989243&fastPos=1>

Reste à savoir si Macron prendra des mesures de protection particulière vis-à-vis du personnel de cette école. Ayant limogé la rectrice Champion, va-t-il offrir aux djihadistes désormais la tête de la direction de l'école, ou aura-t-il eu l'intelligence de prévoir la mise en place d'une protection renforcée du personnel concerné ? Mon intuition m'invite à penser qu'il n'a absolument rien fait en ce sens...

XXXXXX

Note de Christine Tasin

Décidément, les recteurs rebelles se succèdent à Lyon... et sont

tous dans le collimateur de Blanquer, que ce soit sous Sarkozy ou sous Macron.

On se souvient du brillant recteur Alain Morvan, démissionné parce qu'il s'opposait à l'ouverture d'une école islamique. Blanquer, alors directeur adjoint de cabinet, le Ministre de l'Education nationale de l'époque, De Robien, et le Premier Ministre Villepin (devenu avocat du Qatar depuis...), aux ordres du Ministres de l'Intérieur Sarkozy avaient gagné et eu sa peau...

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/19/quand-blanquer-et-ait-pret-a-tout-pour-louverture-dun-groupe-scolaire-musulman-proche-dal-qaida/>